

Si vous complétez cette annexe, veuillez remplir et joindre également le cadre A de l'imprimé n° 1447-M-SD

Dénomination et adresse :															
Numéro SIRET de l'établissement à reporter impérativement															
Commune où se situe l'installation déclarée (mention indispensable)															
Date de raccordement au réseau de l'établissement produisant de l'énergie électrique (jj/mm/aaaa ; mention indispensable)															

COMPOSANTE DE L'IMPOSITION FORFAITAIRE SUR LES ENTREPRISES DE RÉSEAUX VISÉE À L'ARTICLE 1519 F DU CGI

Centrale de production d'électricité d'origine photovoltaïque (art. 1519 F du CGI) 43

Indiquer <u>en kilowatts</u> (kW) la puissance électrique installée aux 1 ^{ers} janvier 2024 et 2025 si la puissance électrique installée est supérieure ou égale à 100 kW (nombre entier)	G1	Puissance électrique installée au 1 ^{er} janvier 2024	G2	Puissance électrique installée au 1 ^{er} janvier 2025
		kW		kW

COMPOSANTE DE L'IMPOSITION FORFAITAIRE SUR LES ENTREPRISES DE RÉSEAUX VISÉE À L'ARTICLE 1519 F DU CGI

Centrale de production d'électricité d'origine hydraulique (art. 1519 F du CGI) ⓘ

Indiquer <u>en kilowatts</u> (kW) la puissance électrique installée aux 1 ^{ers} janvier 2024 et 2025 si la puissance électrique installée est supérieure ou égale à 100 kW (nombre entier)	G3	Puissance électrique installée au 1 ^{er} janvier 2024	G4	Puissance électrique installée au 1 ^{er} janvier 2025
		kW		kW

En cas de création de centrale hydraulique ou de modification de la puissance électrique installée, indiquer, en pourcentage (%), le prorata hydraulique relatif à CHAQUE commune (nombre avec deux chiffres après la virgule) et la puissance électrique installée proratisée en kW (arrondie au nombre entier le plus proche). *Si le cadre est insuffisant, joindre un état établi sur le même modèle.* 45

SIRET	Libellé de la commune et code département	Prorata hydraulique (%)	Puissance électrique installée prorisée en kW
		%	
		%	
		%	
		%	
		%	
		%	
		%	
		%	
		%	
		%	
		%	
		%	
		%	
		%	
		%	
		%	
		%	
Total du pourcentage du prorata hydraulique		100 %	
Total de la puissance électrique installée de l'installation hydraulique en kW			